

Timothy Foster et Gesche Karrenbrock  
ch de la Vigne-Noire 3  
1290 Versoix

Office fédéral de l'aviation civile  
Consultation PSIA  
case postale  
3003 Bern

Versoix, le 05 janvier 2018

**Concerne : Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)  
Partie IIIC Fiche d'objet Aéroport de Genève**

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes des riverains de l'aéroport de Genève, habitant à Versoix depuis plus de 10 ans. Par la présente, nous vous transmettons nos remarques sur le projet en consultation du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) pour l'Aéroport de Genève rendu public le 15 novembre 2017.

**Les remarques de la Coordination régionale pour un aéroport de Genève urbain, respectueux de la population et de l'environnement (CARPE)**

Nous avons lu avec beaucoup d'attention la prise de position de la CARPE adressée à votre office et publiée sur leur site<sup>1</sup>. Nous confirmons par la présente notre soutien sans réservations aux remarques et aux demandes de la CARPE dans cette lettre.

**Politique**

Le Rapport sur la politique aéronautique<sup>2</sup> nous assure que « *La politique aéronautique de la Suisse vise à créer un cadre général qui permette à la Suisse de tisser des liaisons aériennes internationales et de satisfaire la demande de voyages aériens au départ ou à destination de la Suisse tout en répondant aux désirs de sécurité et protection de la population et des voyageurs.* »

Malheureusement la phrase « *tout en répondant aux désirs de sécurité et protection de la population et des voyageurs.* » a été modifiée dans le PSIA, réduite à la mention « *dans le respect des principes du développement durable* ». Nous sommes d'avantage déçus d'entendre les représentatives politiques et ceux de l'aéroport indiquer dans les réunions publiques que la gestion de l'aéroport s'oriente uniquement « à la demande », se moquant presque de la protection de la population riveraine et leur environnement.

---

<sup>1</sup> <https://carpe.ch/>

<sup>2</sup> <https://www.bazl.admin.ch/bazl/fr/home/politique/politique-aeronautique/rapport-sur-la-politique-aeronautique.html>

Etant donné que deux des principes du développement durable, à savoir l'environnement et l'aspect social, ne sont pas traités dans le projet de PSIA, et que ce sont ces principes entre autres qui assurent la sécurité et la protection de la population, nous demandons par la présente que le PSIA soit suspendu et un nouveau processus entamé qui respecte les désirs de sécurité et protection de la population et surtout des riverains de l'aéroport.

## **Santé**

Art. 118 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse déclare « *Dans les limites de ses compétences, la Confédération prend des mesures afin de protéger la santé.* »

Les impacts négatifs du transport aéroportuaire sur la santé, et surtout ceux émanant du bruit et de la pollution de l'air, sont bien connus, voir par exemple « *Burden of disease from environmental noise, Quantification of healthy life years lost in Europe* »<sup>3</sup> publié par l'Organisation Mondiale de la Santé avec le cofinancement et la participation de la Confédération suisse. Les riverains sont évidemment touchés directement mais les effets négatifs sont ressentis autant au niveau national et global.

Nous sommes alors profondément choqués qu'il n'y ait aucune discussion de la santé dans le PSIA, et que le mot même n'y apparait pas.

Nous demandons que le PSIA inclue un chapitre sur la santé quantifiant la charge de morbidité calculée en années de vie corrigées de l'incapacité (disability adjusted life years, DALY)<sup>4</sup> pour les riverains de l'aéroport, et que le PSIA démontre que la Confédération respecte l'Article 118 de sa Constitution.

En outre, nous attendons que ce chapitre respecte les lignes directrices<sup>5</sup> de l'Organisation Mondiale de la Santé établies avec la participation de la Suisse, notamment un « couvre-feu » chaque nuit de 8 heures sans vols, avec surtout les premières heures de cette période sans aucun vol.

## **Les frais liés à la pollution**

Art. 74 de la Constitution fédérale concernant la protection de l'environnement précise que « *Elle veille à prévenir ces atteintes. Les frais de prévention et de réparation sont à la charge de ceux qui les causent.* »

Actuellement nous sommes convaincus que ce sont les compagnies aériennes, l'aéroport, le canton, la confédération et les stations de ski en France qui bénéficient de l'aéroport et sa pollution, mais les riverains de l'aéroport qui en paient avec leur santé aussi bien que leur fortune foncière.

Nous demandons à nouveau que le PSIA soit suspendu et qu'un nouveau plan soit préparé qui respecte le principe que « les frais de prévention et de réparation sont à la charge de ceux qui les causent. »

---

<sup>3</sup> [http://www.who.int/quantifying\\_ehimpacts/publications/e94888/en/](http://www.who.int/quantifying_ehimpacts/publications/e94888/en/)

<sup>4</sup> Actuellement ces calculs existent pour toute la Suisse mais pas encore au niveau cantonal voir [https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/de/dokumente/laerm/externe-studien-berichte/auswirkungen\\_desverkehrslaermsaufdiegesundheit.pdf](https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/de/dokumente/laerm/externe-studien-berichte/auswirkungen_desverkehrslaermsaufdiegesundheit.pdf)

<sup>5</sup> Night Noise Guidelines for Europe, <http://www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/noise/publications/2009/night-noise-guidelines-for-europe>

## **Performance des avions**

Les avions deviennent de plus en plus performants en ce qui concerne le bruit. Le PSIA malheureusement utilise ce développement afin de justifier une augmentation du nombre de mouvements par heure ainsi que les mouvements pendant la nuit.

Suivant Article 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Suisse comme partie à ce Pacte doit reconnaître à chacun « *le droit de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications* ». C'est-à-dire, si l'aéroport peut bénéficier de l'accueil des avions plus performants, nous les riverains devons également en tirer un vrai bénéfice.

Nous demandons que le PSIA démontre que les riverains bénéficient des avions plus performants et pas seulement l'aéroport.

En vous remerciant d'avance de la prise en considération de nos remarques et nos demandes, et du respect de nos droits établis dans les pactes internationaux, les normes internationales et la Constitution fédérale, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Timothy Foster

Gesche Karrenbrock